

**Commission Territoires**  
**Avis rédigés pour le programme de moyen terme 2024-2028**  
**(après discussion lors de la séance du 23 novembre 2023)**

Observer la diversité et les spécificités des territoires

**Avis 1 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales**

Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.

Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, zones à forte vulnérabilité en matière de biodiversité et d'eau...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées, sur les territoires pertinents.

Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infranationale.

**Avis 2 : Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires**

L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou péri-urbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire. Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements, aménités environnementales...

À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs selon cette définition par type de territoires, selon différentes dimensions : disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).

Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données de contexte mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).

### Avis 3 : Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outre-mer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français.

### Avis 4 : Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières

Comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires français frontaliers nécessite de définir et de caractériser ce qui fait la spécificité de fonctionnement des territoires frontaliers et quelles sont leurs problématiques propres.

Le Conseil appuie les travaux visant à quantifier le nombre de travailleurs frontaliers sortants ou entrants. Il recommande de mener des travaux méthodologiques visant à faciliter l'analyse des territoires frontaliers et de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de ces données sur les travailleurs frontaliers (en particulier le pays d'origine de leurs revenus) et plus généralement des habitants de ces territoires.

Le conseil préconise de réaliser des études comparatives des territoires frontaliers avec leurs voisins européens (par exemple, meilleure connaissance des revenus des deux côtés de la frontière) et d'éclairer des problématiques de ces territoires en les plaçant dans leur contexte géographique (marchés du foncier et mobilités résidentielles, offre en services de santé, pénurie de main-d'œuvre côté français du fait de l'attractivité du territoire européen voisin, etc.).

### Connaissance des collectivités territoriales

#### Avis 5 : Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales

Le conseil constate les efforts des acteurs publics nationaux ou locaux pour donner plus de visibilité à leurs travaux sur la connaissance des collectivités territoriales. Il recommande de progresser dans l'harmonisation des données produites par les différents acteurs et l'élaboration de cadres communs avec les collectivités territoriales.

Il préconise également d'approfondir la valorisation des statistiques déjà disponibles de dépenses par fonction (ex. : dépenses d'action sociale...), et d'accompagner le développement de nouvelles statistiques (budgets verts,...) afin de mieux mesurer les disparités entre les collectivités territoriales,

en particulier en fonction de leur taille, et d'éclairer les politiques publiques locales en faveur de la transition écologique (politiques alimentaires, économie circulaire, déchets, eau...).

Le conseil invite les producteurs à poursuivre la mobilisation des sources permettant d'identifier et suivre les caractéristiques et activités des entreprises publiques locales (EPL), en concertation avec la fédération des élus des entreprises publiques locales.

## [Vivre et se déplacer sur les territoires](#)

### [Avis 6 : Estimer la population présente sur le territoire](#)

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

### [Avis 7 : Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires](#)

La mobilité des personnes est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Elle renvoie à la question des transports qui structurent le territoire et à la mise en œuvre des politiques d'accessibilité et d'aménagement.

Le Conseil prend note de l'existence de nombreuses sources de données relatives aux déplacements domicile-travail des personnes. Il préconise d'enrichir les données relatives aux déplacements domicile-travail de longue distance et aux déplacements hors domicile-travail. La mobilité des étudiants, des retraités et des touristes mériterait d'être mieux documentée. Il suggère de mobiliser les sources de données existantes, y compris les données privées, et d'identifier les informations à recueillir pour tenir compte de l'ensemble des flux de personnes et pouvoir éclairer l'impact des mobilités sur l'action publique locale d'aménagement des territoires.

Il renouvelle sa demande de mieux mettre à disposition et harmoniser les données sur les infrastructures et services de transports offerts sur chaque territoire, en particulier les infrastructures dédiées aux modes actifs ou partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service), afin de permettre un meilleur suivi des effets des politiques publiques locales visant à décarboner les mobilités.

### [Avis 8 : Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages](#)

Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, affecte différemment les professions et les territoires. Certaines catégories de ménages, pour lesquels le télétravail est une option possible, peuvent être enclins à adopter des stratégies résidentielles qui auront des répercussions sur les équilibres et complémentarités entre les territoires. D'autres facteurs influencent également ces choix résidentiels : offre de transports, taux d'intérêts, prix du foncier, offre de formation initiale, attractivité des marchés locaux du travail...

Le Conseil salue les travaux du service statistique public pour suivre le développement du télétravail et les trajectoires résidentielles des ménages depuis la crise sanitaire. Il recommande de mobiliser et enrichir les sources de données existantes pour identifier les territoires en croissance ou en décroissance démographique et mesurer les impacts économiques et environnementaux de ces trajectoires.

### [Mieux connaître les économies territoriales](#)

#### [Avis 9 : Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux](#)

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation.

Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux de comparaison spatiale des prix menés par l'Insee et encourage à mobiliser toutes les données disponibles (y compris données de caisses, données des fournisseurs de gaz et d'électricité) permettant une comparaison des prix par territoires à un niveau plus fin.

Il préconise d'engager des travaux d'élaboration de budgets des ménages et d'observer leur consommation, en particulier les consommations d'énergie, à l'échelle territoriale.

#### [Avis 10 : Décrire les marchés immobiliers locaux](#)

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locatifs locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.